



Séance du 05 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 23 août 2022

Date affichage : 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le cinq septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – M. STEVENOT – Q. COUVREUR – M. FAIVRE – M. HEQUET – P.E. PHEULPIN

Pouvoirs : T. SEGUIN a donné pouvoir à S. LAMBERT – S. TETOT a donné pouvoir à B. PY – G. SALVI a donné pouvoir à P. PARISOT – B. GRANDJEAN a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – A. IPPONICH a donné pouvoir à M. HEQUET

Excusée : A. BOFFY

Absent : Y. TESTON

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2022/09/61

Subvention au Comité d'Animation de Champagny

Madame le Maire expose que lors de la remise des récompenses effectuée le 14 juillet, des boissons ont été offertes aux représentants des associations via le CAC de Champagny, ainsi qu'aux lauréats et intervenants.

Aussi, Madame le Maire propose de rembourser la somme de 642 € au CAC de Champagny.

Le Conseil Municipal décide, avec 22 voix POUR et 3 absentions (Mme HEQUET, M. PHEULPIN, M. IPPONICH, pouvoir à Mme HEQUET)

- d'attribuer une subvention de 642 € au CAC de Champagny,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE